

Décret n° 2019 - 32 du 7 février 2019
portant ratification de l'accord portant création de la zone de libre-échange
continentale africaine

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2 - 2019 du 7 février 2019 autorisant la
ratification de l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale
africaine ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre,
chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du
Gouvernement.

DECRETE :

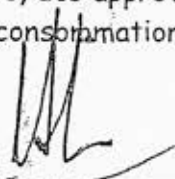
Article premier : Est ratifié l'accord portant création de la zone de libre-échange
continentale africaine, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la
République du Congo./-

Fait à Brazzaville le 7 février 2019


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

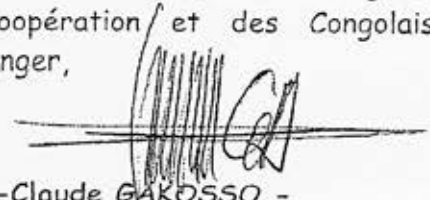
Le ministre d'Etat, ministre du
commerce, des approvisionnements
et de la consommation,


Alphonse Claude NSILOU.-

Par le Président de la République,
Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,


Clément MOUAMBA.-

Le ministre des affaires étrangères, de
la coopération et des Congolais de
l'étranger,


Jean-Claude GAKOSSO.-